

11 sep 2020 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2020

Masterplan pour une détention dans des conditions humaines : lancement d'une procédure concurrentielle pour projets DBFM

Sur proposition du ministre de la Justice chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure concurrentielle dans le cadre du Masterplan III pour une détention dans des conditions humaines.

Le Conseil des ministres marque son accord sur la proposition de procédure de passation et sur le lancement de la procédure concurrentielle avec négociation pour les procédures DBFM (*design, build, finance, maintain*) des établissements pénitentiaires à construire à Bourg-Léopold et Vresse-sur-Semois.

Pour chaque procédure DBFM, la proposition d'attribution sera, à l'issue des négociations et après réception de la dernière offre, soumise au Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres a également pris connaissance de l'état d'avancement des dossiers relatifs au Masterplan.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe